



Délai remise de documents de fin de contrat

Par **tibz75**, le **02/08/2016 à 13:49**

Bonjour,rnrnAyant mis fin à une période d'essai le 18 juillet pour un cdi ayant commencé le 04 juillet, je n'ai toujours pas reçu les documents de fin de contrat.rnMon entreprise m'a dis que dépendant d'une société comptable externalisé il fallait comptait une quinzaine de jours et qu'il avait fait la demande le 20 pour les documents et le solde de tout compte. rnrnComme j'ai quitté l'entreprise pour un autre poste, je ne suis pas tellement pressé et je lui ai dis qu'il n'y avait pas de soucis.rnrnApprochant des 15 jours et normalement la paye se faisant tous les 5 du mois, suis-je dans mon droit de leur envoyer un recommandé d'ici mercredi si la période des quinze jours n'a pas été respecter ou dois-je attendre jusqu'au 5?rnrnSurtout que je leur ai envoyé un mail leur demandant si il avait des nouvelles auquel je n'ai pas eu de réponse.rnrnMerci.

Par **morobar**, le **03/08/2016 à 09:06**

Bonjour,rnThéoriquement la documentation doit être prête au soir du dernier jour de travail.rnComme c'est en général impossible, on admet un délai de confection, de sorte que les documents doivent être prêts au jour habituel de la paie, ici le 5 selon vos indications.rnVotre lettre ne servira à rien, et toute poursuite judiciaire idem.